

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Voie Lyonnaise 12 : début de l'expérimentation du plan de circulation ajusté dans le secteur Trion-Vieux Lyon (Lyon 5^e)

La Métropole de Lyon débute lundi 12 août l'expérimentation du plan de circulation ajusté dans le secteur Trion-Vieux Lyon, dans le cadre du passage de la Voie Lyonnaise 12. Cette phase d'expérimentation répond à la demande formulée par les partenaires et acteurs locaux. Elle permettra aux usagers de tester le nouveau plan de circulation jusqu'en juin 2025.

La ligne 12 des Voies Lyonnaises, avec une longueur de 19 km à horizon 2030, traversera la Métropole de Lyon dans le sens Est-Ouest. Elle viendra connecter le 9^e arrondissement de Lyon, à l'Ouest, à Saint-Priest, à l'Est, en passant par les 5^e, 2^e, 3^e, 7^e et 8^e arrondissements de Lyon et par la commune de Bron. Sur la colline de Fourvière, la future Voie Lyonnaise 12 emprunte des rues étroites, commerçantes et touristiques. Avec les prévisions de trafic attendu (plus de 10 000 cyclistes/jour d'ici 2030) et le gabarit étroit des rues, la priorité est d'assurer la sécurité de tous les usagers et de faire coexister les différents usages et modes de déplacements sur un espace public contraint.

Une concertation réglementaire suivie de nombreux ateliers et réunions associant l'ensemble des usagers, a abouti à la proposition d'un aménagement mixte, avec une « vélorue », en avril 2024. Cette solution permet une desserte automobile locale de la rue tout en répondant au besoin de sécurisation des déplacements à vélo sur la colline de Fourvière. Elle permettra également de sécuriser et de redonner du confort aux piétons qui marchent actuellement sur des trottoirs très étroits - 80 cm pour certains trottoirs - dans un secteur touristique.

La Métropole de Lyon a travaillé en étroite collaboration avec la Ville de Lyon et la mairie du 5^e arrondissement afin de faire émerger un projet cohérent pour les différents usages et adapté à l'environnement urbain de ce secteur.

L'expérimentation, mise en place à compter du 12 août et jusqu'en juin 2025, propose ainsi un nouveau plan de circulation, avec les modifications suivantes :

- Une **mise à sens unique** qui permet l'élargissement des trottoirs et la création d'un double-sens cyclable sur une partie de la **rue de l'Antiquaille** (entre la rue Pierre Marion et la montée Saint-Barthélémy), prolongé sur une partie de la rue Cléberg jusqu'à la Montée Cardinal Decourtray
- La **montée du Chemin Neuf** est réservée à la circulation automobile des ayants droit : habitants et usagers de garages de la montée du Chemin Neuf et de la montée du Gourguillon, véhicules de secours et taxis
- La **mise en place d'écluses** (resserrement de chaussée) pour élargir les trottoirs rue Radisson et rue de Trion, et création d'une traversée piétonne rue Radisson
- Le **renforcement des marquages** de rappel de la limitation de vitesse à 30 km/h

Une large information est déployée afin d'informer les riverains et usagers : totems d'information, diffusion d'un livret, présentation aux représentants des acteurs locaux...
 Un protocole d'évaluation est établi par la Métropole afin d'analyser la mise en place du nouveau plan de circulation et des aménagements associés.



Le plan de circulation expérimenté à compter du 12 aout 2024.